

Convocation	05/12/25	Membres en exercice	13	Présents	9
Publié le		Votants	13	Procurations	4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025 À 17h00**
Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2025/021

**Rejet du programme des travaux de mise aux normes
de l'infrastructure et des équipements de l'aéroport**

Étaient présents :

RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Christophe TESTAS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Pascal BUGIS, Christel AIZES, Olivier FABRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Alain VEUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Thierry BARDOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL

Étaient représentés :

RÉGION OCCITANIE : Christine BERNOT et Jean-Luc GIBELIN donnent procuration à Vincent GAREL

DÉPARTEMENT DU TARN : Florence ESTRABAUD donne procuration à Didier HOULÈS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Daniel PEIGNÉ donne procuration à Pascal BUGIS

Secrétaire de séance :

Alain VEUILLET

Délibération n° 2025/021

Rejet du programme des travaux de mise aux normes de l'infrastructure et des équipements de l'aéroport

Considérant que l'aéroport a été créé en 1990 et qu'après trente ans d'utilisation les installations nécessitent une rénovation complète :

- Rénovation de la piste, des taxiways et du balisage lumineux afin de permettre l'accueil réguliers et sans dérogation d'aéronefs civils et militaires,
- Adaptation des dégagements aéronautiques pour une conversion en code 3C,
- Amélioration de la portance du parking M utilisé principalement par les militaires pour permettre l'accueil régulier et sans contraintes des gros porteurs militaires A400M et C130 ;

Vu la présentation technique et l'estimation financière des travaux exposées en comité syndical le 24 novembre 2025 et réalisées par la société ASTERIAL, Assistant à maîtrise d'ouvrage du projet, en collaboration avec les services de l'aviation civile et le cabinet d'étude CGX Aéro,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver le programme des travaux pour un montant estimé à 6 435 500 € HT pour la mise aux normes de l'infrastructure,
- D'autoriser le financement de ce montant par voie d'emprunt bancaire financé par la contribution des membres du syndicat selon la répartition statutaire,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme de travaux.



Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le 07/01/2026

ID : 081-258100544-20251216-2025_021-DE



Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Par 8 voix contre (représentants de la Région Occitanie, du Département du Tarn et des communautés de communes Sor et Agout et du Haut-Languedoc)

Et par 5 voix pour (représentants de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et des communautés de communes Thoré Montagne Noire et du Lautrécois - Pays d'Agout),

- Rejette ces propositions.

Fait et délibéré à Castres le 16 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

S.M.A.R.C.M.
SYNDICAT MIXTE DE
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE
CASTRES-MAZAMET

Pascal BUGIS